

Que puis-je faire ?

Victime de violences, vous êtes confrontée à une situation d'exception tant sur le plan psychique que physique.

Prenez tout le temps nécessaire pour décider si vous souhaitez porter plainte ou non. Il est avant tout important de recueillir directement toute trace de l'agression (p. ex. sperme ou blessures) afin de les faire éventuellement valoir plus tard comme preuves devant un tribunal.

Vous devriez dans tous les cas passer un examen médical, même si aucune blessure n'est visible à vos yeux !

ASS – de quoi s'agit-il ?

Le **relevé anonyme des traces** (ASS pour « Anonyme Spurensicherung ») vise à recueillir des preuves pour une procédure judiciaire ultérieure, sans qu'il soit nécessaire de porter plainte directement. Les traces sont conservées anonymement durant cinq ans.

Cliniques coopérantes

N'hésitez pas à demander à ce qu'un relevé anonyme des traces soit effectué. Scannez le QR Code pour obtenir une liste des cliniques coopérantes à proximité. Vous trouverez également des infos concernant d'autres cliniques ou cabinets coopérants sur le site gobis.de.



Conseil et accompagnement

SKFM Mettmann e.V.

**Centre de conseil contre
les violences sexuelles
pour le district de Mettmann**

Neanderstraße 68-72
40822 Mettmann

Téléphone 021 04.14 19 - 226
sexualisiertegewalt@skfm-mettmann.de
www.skfm-mettmann.de



Relevé anonyme des traces (ASS) après des violences



SKFM

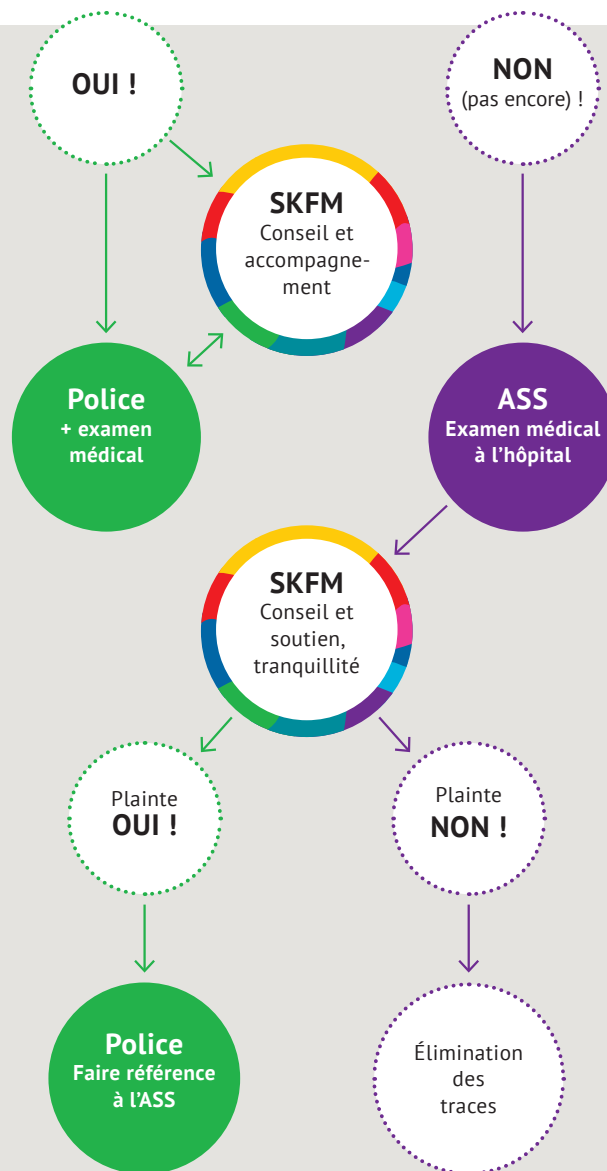
Recueillir les traces

Porter plainte ?

Vaincre le silence

Étapes de la procédure ASS :

- Évitez si possible de prendre une douche et de vous laver !
- Si vous soupçonnez l'emploi de gouttes K.O., recueillez votre urine dans un récipient propre.
- N'oubliez pas d'apporter des vêtements de rechange et ceux portés lors du délit.
- Trouvez un hôpital adapté.
- Faites-vous accompagner, p. ex. par l'une des conseillères de SKFM Mettmann.
- Si vous ne souhaitez pas (encore) porter plainte, veuillez prier l'hôpital d'effectuer un relevé anonyme des traces (ASS).
- Si besoin est, vous serez conseillée et soutenue par le centre de conseil SKFM. Si vous souhaitez porter plainte, une conseillère vous accompagnera à la police.
- Si vous ne voulez pas porter plainte, les traces seront éliminées après une durée de cinq ans.



Conseil et accompagnement

Vous obtiendrez auprès du centre de conseil de l'association SKFM Mettmann e. V. une consultation détaillée sur le relevé anonyme des traces. Si vous le souhaitez, des conseillères vous accompagneront aux examens médicaux importants et à la police. Le centre de conseil vous aide également à surmonter l'agression subie et prend contact avec d'autres institutions.

Le réseau ASS est soutenu par :

- la responsable de la parité du district de Mettmann
- la table ronde contre les violences domestiques du district de Mettmann
- le programme de protection des victimes proposé par la police, district de Mettmann
- l'institut de médecine légale de Düsseldorf

ASS est inspiré du programme identique mis en œuvre dans la région de Bonn/Rhein-Sieg.

Photo de couverture : © Marianne Müller

Actualisation : juillet 2025

Ce dépliant est disponible en plusieurs langues.

Gefördert durch:

Ministerium für Kinder, Jugend, Familie,
Gleichstellung, Flucht und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen

